
**Direction générale déléguée
relations humaines**

Direction de la gestion des personnels enseignants et
enseignants-chercheurs

Bureau de la gestion collective des personnels
enseignants et enseignants-chercheurs

Affaire suivie par : Hélène FOURMENTRAUX
Cheffe du bureau de la gestion collective
drh-gestionco-eec@univ-lille.fr
T. +33 (0)3 62 26 95 78

Lille, le 14 mars 2022

Note relative à la procédure de promotion interne au corps des professeurs des universités - année universitaire 2021-2022

La présente note a pour objet de vous informer sur le dispositif et le calendrier de mise en œuvre de la campagne de promotion interne au corps des professeurs des universités au bénéfice des maîtres de conférences pour l'année universitaire 2021-2022.

1. Le cadre réglementaire

1.1 Le cadre général

En application du protocole d'accord signé le 12 octobre 2021 relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières, le **décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 crée une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et au corps assimilés entre 2021-2025, dite « repyramidage ».**

Un des objectifs de cet accord est d'amener le nombre des professeurs d'université à un socle minimal de 18 000 personnes (contre un peu plus de 15 000 actuellement) et de rapprocher ainsi le ratio professeurs des universités/maîtres de conférences de celui observé pour les directeurs de recherche/chargés de recherche, soit un objectif de 40% de PR pour 60% de MCF.

Un arrêté ministériel répartit entre les établissements publics d'enseignement supérieur le nombre de promotions internes pouvant être ouvertes par cette voie.

Pour ce faire, il tient compte des ratios entre membres des corps de professeurs des universités et de maîtres de conférences (et assimilés) dans les différentes sections du CNU, en privilégiant les sections particulièrement défavorisées. Il tient également compte de la répartition des mêmes effectifs PR/MCF au sein des établissements par sections du CNU et vise un objectif de répartition des promotions au niveau national de $\frac{3}{4}$ de MCF hors classe promu pour $\frac{1}{4}$ de MCF de classe normale.

L'arrêté du 20 décembre 2021 a réparti ces possibilités au titre des années 2021 et 2022. **Pour l'université de Lille, les possibilités de promotion interne des maîtres de conférences en professeurs des universités sont de 17 pour 2021 et de 19 pour 2022.**

2. La procédure

2.1 Dépôt des candidatures

Vous devez déposer entre le **mardi 22 mars 2022 et le jeudi 21 avril 2022** un dossier de candidature comportant deux fichiers pdf : une lettre de motivation sans format particulier et un rapport d'activités dont la trame est accessible depuis GALAXIE/ELECTRA.

Ces deux documents doivent être rédigés en français.

2.2 Une évaluation au niveau de l'établissement et au niveau du CNU

Sous réserve de l'adoption des lignes directrices de gestion « promotion » par le Conseil d'Administration du 7 avril 2022.

➤ Au niveau de l'établissement :

- **L'assemblée CS/CFVU en formation restreinte** désigne deux rapporteurs professeurs des universités ou de rang équivalent

- l'un issu de l'assemblée CS/CFVU en formation restreinte professeur des universités ou de rang équivalent n'appartenant pas à la même section CNU du candidat
- l'autre issu d'un vivier d'enseignants-chercheurs professeurs des universités ou de rang équivalent relevant de la même section CNU
- lorsque cela est possible, les deux évaluateurs ne doivent être ni de la même composante, ni du même département, ni de la même unité de recherche
- le nom des rapporteurs est rendu public

- **Les conseils restreints de composante** réunis en formation élargie au directeur.rice de l'unité de recherche de laquelle relève le candidat.e.s formulent un avis, soit « très favorable », soit « favorable », soit « réservé » au regard de l'aptitude professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle sur chacun des items suivants :

- L'investissement pédagogique
- La qualité de l'activité scientifique
- L'investissement dans des tâches d'intérêt général

Soit 6 avis pour chacun des dossiers.

- Les dossiers de candidature des directeurs et directrices de composante, d'unités de recherche, de services communs et d'école doctorale, des vice-présidents et vice-présidentes de l'université et des agents en position de détachement sont examinés par les vice-présidents ou vice-présidentes désignés par le président de l'université.

- L'ensemble des dossiers de candidature, des avis et rapports est ensuite transmis aux membres de **l'assemblée CS/CFVU en formation restreinte pour émettre l'avis final sur chaque dossier de candidature.**

L'avis est soit « très favorable », soit « favorable », soit « réservé » au regard de l'aptitude professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle sur chacun des items suivants :


- L'investissement pédagogique
- La qualité de l'activité scientifique
- L'investissement dans des tâches d'intérêt général

Soit 6 avis pour chacun des dossiers.

4. Calendrier de la campagne

Procédure	Dates
Ouverture de la campagne de candidature (Galaxie-Electra)	Mardi 22 mars 2022
Fermeture de la campagne de candidature	Jeudi 21 avril 2022
Avis Comité Technique sur les Lignes Directrices de Gestion	Lundi 28 mars 2022
Conseil d'Administration : vote sur les Lignes Directrices de Gestion	Jeudi 7 avril 2022
Assemble CS/CFVU : avis sur les candidatures	Jeudi 16 juin 2022
Retour des avis CNU	Vendredi 28 octobre 2022
Auditions des candidats retenus	Du lundi 21 novembre au vendredi 2 décembre 2022
Propositions de nomination pour chacune des années 2021 et 2022	Pour le mercredi 14 décembre au plus tard

Le Président de l'université de Lille



Régis BORDET